

# Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

356 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Secrétariat

Tél. 06.70.31.24.97

Courriel : [bur.aarasd@wanadoo.fr](mailto:bur.aarasd@wanadoo.fr)

Facebook : Amis de la République Sahraouie

Sites : [www.association-des-amis-de-la.rasd.org](http://www.association-des-amis-de-la.rasd.org)

[www.ecrirepourlesliberer.com](http://www.ecrirepourlesliberer.com)

## C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

### **La Cour de justice européenne confirme les droits et reconnaît la personnalité morale du Front Polisario ! Le respect du droit peut-il être compatible avec le business ?**

C'est vraiment un moment historique pour le peuple sahraoui, les juges du Tribunal de la Cour de justice européenne viennent de confirmer ses droits et reconnaître la personnalité morale du Front Polisario en mesure d'ester en justice au sein de l'Union européenne et habilité à représenter le peuple sahraoui au plan international.

L'Association des Amis de la RASD se réjouit vivement de cet arrêt du tribunal prononcé le 29 septembre 2021 qui confirme les arrêts rendus par la Cour de Justice en 2016 et 2018. Tous nos adhérents et nos militants saluent cette avancée et félicitent le peuple sahraoui et le Front Polisario d'avoir mené ce combat juridique avec détermination et intelligence politique.

C'est pour nous tous une réelle fierté de soutenir un peuple qui mène un combat sur la longue durée sans jamais dévier de ses principes et en utilisant le droit international comme principal levier. De cette manière le peuple sahraoui et le Front Polisario ont engagé depuis 46 ans un combat pour leur autodétermination et indépendance tout en contribuant de manière significative à l'exaltation et à la nécessité de l'application du droit, bien commun de notre Communauté internationale.

C'est ce que les juges européens ont bien compris en reprenant pour rendre leurs arrêts tout le parcours juridique suivi par l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour de Justice qui tous redisent le droit à l'autodétermination et à l'indépendance d'un peuple non- autonome.

Les deux accords d'association que le Maroc avait signé en 2019 avec l'Union européenne en y introduisant le Sahara occidental viennent donc d'être annulés et déclarés contraires à la règle de consentement nécessitant la consultation du peuple sahraoui, en effet aucun accord économique ou commercial ne peut être conclu sans le consentement du peuple sahraoui souverain chez lui.

Depuis de nombreuses années au nom de son développement économique et commercial, l'Union européenne est pressée d'établir de fructueuses relations avec le Maroc sans être regardante sur le respect du droit. Situation appréciée par le Maroc qui ne manque jamais de tenter de faire reconnaître sa souveraineté sur le Sahara occidental. Mais depuis ce 29 septembre 2021, les mauvaises manières dissimulées sous de grandes déclarations ne seront plus possibles. Il faudra bien que les deux partenaires, l'Union européenne et le Maroc en prennent acte et poursuivent leurs relations commerciales en respectant le droit, celui de la décolonisation et celui de l'UE. C'est une prudence indispensable pour les Etats membres et pour leurs entreprises qui pourront dès que la RASD sera indépendante commercer aussi avec elle. Dans ce proche avenir le respect du droit sera compatible avec le business !!

Paris, le 4 octobre 2021.